

Table ronde NECE septembre 2018

**„Où en sont-elles l'éducation civique et la *citoyenneté* en France“**

6 Septembre, 18h00

Claude Proeschel, Université de Lorraine

Mon intervention se déroulera en deux grands points.

Je rappellerai dans un premier temps la conception française de la place de l'école en matière d'éducation à la citoyenneté. La logique républicaine qui prévaut en France, en effet, depuis le XIXe siècle, est sous-tendue par la conviction du caractère fondamental de l'école dans la socialisation des individus, dans le développement de leur attachement à la société et à la nation, et aux grands principes les régissant.

Cette mission de l'école est également à relier à la notion de laïcité, pilier de l'idéologie républicaine, et élément constitutif de la modernité politique française.

La France a en effet connu un mode spécifique d'entrée dans la modernité politique. Celle-ci s'est effectuée, d'une part, au travers d'une conception universalisante de la citoyenneté, maquée par l'arrachement aux particularismes. Elle s'est également développée dans un contexte de refus par l'Eglise catholique.

La mise en place de l'école laïque ressort alors pour beaucoup de ces conflits : il s'agit en effet pour celle-ci, d'assurer le rôle de socialisation qu'occupait l'Eglise et d'asseoir la République.

C'est à partir des années 1970 que ces caractéristiques vont être réinterrogées, en particulier au regard de la pluralité culturelle et religieuse croissante des élèves, tout comme la laïcité en général le sera par la diversification croissante au sein de la société.

La transcendance des particularismes, fondement de l'égalitarisme républicain et de la laïcité, ne semble plus être un instrument suffisamment efficace de lutte contre les discriminations et d'intégration sociale et économique.

Les années 1990 voient également le développement en France d'un débat autour de l'opportunité d'un enseignement laïque des faits religieux. Il doit certes répondre à l'inculture des élèves en la matière, mais a aussi une mission citoyenne : par la connaissance de la pluralité de la société française, participer aux conditions nécessaires du vivre-ensemble républicain.

Mon second point sera alors consacré aux débats récents sur la question de l'éducation morale et civique en France, qui s'inscrivent dans ce contexte idéologique et historique. Ils se développent autour des réformes intitulées 'Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République', annoncées par le ministre de l'Education Najat Vallaud Belkacem peu après les attentats de janvier 2015, et voient la mise en place d'une nouvelle discipline dans le cursus scolaire primaire et secondaire, l'Education morale et civique (EMC). Ces réformes s'inscrivent dans un ensemble de politiques publiques initiées en 2013, pour répondre à la fragmentation sociale analysée par M. Wiewiorka.

Au delà de l'actualité dramatique de l'année 2015 qui donne un nouveau poids à l'ambition de « faire partager les valeurs de la République », la réactivation de la dimension civique de la scolarité s'inscrit dans une dynamique européenne initiée à la fin des années 1990 par le Conseil de l'Europe (Eurydice, 2005), aboutissant à la définition de « compétences clefs pour l'éducation à la citoyenneté démocratique » (Audigier, 2000) et à la promotion

d'approches pédagogiques centrées sur la mise en activité des élèves.